

Annexe 6 au Code wallon du tourisme

Charte « Tourisme pour tous »

Le tourisme pour tous, en Wallonie, a pour mission de rendre le départ en vacances et les activités touristiques accessibles au plus grand nombre. Il vise aussi à promouvoir un tourisme solidaire et durable, à susciter des bénéfices aux populations d'accueil et à respecter les patrimoines naturels et culturels. Par ses activités d'accueil et d'animation basées sur les principes de l'éducation permanente, le tourisme pour tous vise à lever les freins économiques, culturels, éducatifs, physiques et sociaux.

En signant cette charte, je m'engage, au nom de l'association ou du centre de tourisme pour tous, à :

Contribuer à l'inclusion sociale en permettant au plus grand nombre de partir en vacances et d'avoir accès à des activités de loisirs, en luttant contre les inégalités et l'exclusion sociale de publics cibles (les familles précarisées, les personnes en situation de handicap, les seniors, les jeunes, les groupes, etc.).

Cela signifie que je poursuis et mets en œuvre les objectifs suivants à long terme :

- Favoriser la mixité sociale et bannir toute forme de discrimination en favorisant, par exemple, l'accueil et l'inclusion de personnes à faibles revenus ou à besoins spécifiques et en leur apportant une attention particulière ;
- Défendre l'économie sociale et solidaire en favorisant, par exemple, les approvisionnements en circuits courts et l'emploi local ;
- Rassurer les bénéficiaires sociaux en leur apportant une attention particulière en lien direct avec leurs besoins spécifiques, en étant disponible et en sensibilisant le personnel ;
- Favoriser la découverte du territoire, du terroir et d'activités culturelles et récréatives à proximité du centre de tourisme pour tous ;
- Proposer des activités d'animation, de découverte du territoire, du terroir, d'activités culturelles ou récréatives à proximité de mon centre d'hébergement ;
- Informer sur le niveau d'accessibilité de l'infrastructure pour les personnes en situation de handicap ;
- Informer le public, par tout moyen de communication, de son adhésion à la politique de tourisme pour tous ;

Cela signifie que je rencontre les obligations suivantes :

- Accueillir avec une attention toute particulière les publics cibles ;
- Collaborer « en réseau » avec le secteur social, qui est un partenaire essentiel pour l'identification de bénéficiaires sociaux et la connaissance de leurs besoins spécifiques ;
- Appliquer un tarif adapté s'adressant à des bénéficiaires sociaux identifiés par le secteur social ;
- Participer à des réunions de sensibilisation, des formations et des évaluations de projets « Tourisme pour tous » initiées, notamment, par Tourisme Wallonie.

Le JJ/MM/AAAA à

Nom du représentant légal de l'association :